



U4 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC acoustique U4 P3 en dalles de 50 x 50 cm et lames de 20 x 100 cm

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié **QB UPEC A+** : 17 dB en dalles de 50 x 50 cm et lames 20 x 100 cm classé U4 P3 E2/3 C2 type **Primeo modal 43**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera 0,16 mm et assurera une bonne résistance au glissement via son classement R10⁽¹⁾. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée sur dossier de mousse renforcée.

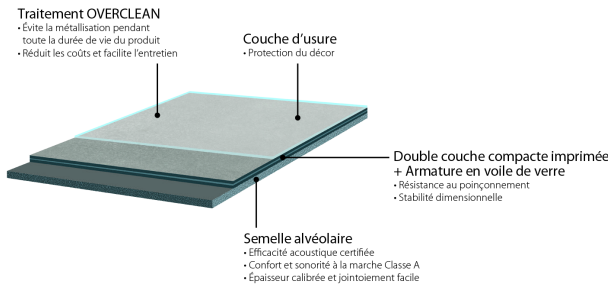
Le revêtement bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽²⁾).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol**⁽³⁾.

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant 10 références.

Découvrir l'ensemble de la gamme coloristique



Mode de pose et entretien

Mode de pose :

Pose collée

Mise en œuvre et type de colle (type **522 eurosafe tack** ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.E1 : joints soudés à chaud sur support bois, E2 : joints soudés à chaud sur support béton, E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.



Caractéristiques techniques

Dénomination commerciale	Primeo modal 43
Classement UPEC	U4 P3 E2/3 C2
Certificat QB UPEC A+	n°304-010.2
Efficacité acoustique	17 dB
Épaisseur totale	4,1 mm
Couche d'usure	0,67 mm
Masse surfacique	3 880 g/m ² (- 10 % / + 13 %)
Poinçonnement rémanent	0,16 mm
Réaction au feu	Cfl-s1 ⁽⁴⁾ - n°2019/085-1 (CRET)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11638)	23 - 34 - 42

(1) Sur grain bois.

(2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(3) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amianté.

(4) Valable sur support bois et incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre / Satisfait à la réglementation M3



U4 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC acoustique U4 P3 en dalles de 50 x 50 cm et lames de 20 x 100 cm

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié **QB UPEC-A+** : 17 dB en dalles de 50 x 50 cm et lames 20 x 100 cm classé U4 P3 E2/3 C2 type **Primeo modal 43**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera 0,16 mm et assure une bonne résistance au glissement via son classement R10⁽¹⁾. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée sur dossier de mousse renforcée.

Le revêtement bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽²⁾).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol**⁽³⁾.

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant 10 références.



Fabrication

Lieu de production	Reims (France)
Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000	
Contenu recyclé en % de la masse totale du produit	0 %
Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable	100 %
Matières premières	Garanties sans phtalate
Conformité REACH	



Indicateur réchauffement climatique

Primeo modal 43 a fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et dispose d'une **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES :

Indicateur Réchauffement climatique = **17,6 kg CO2 eq/m²** sur tout le cycle de vie du produit pour une durée de vie de 25 ans.



(1) Sur grain bois.
 (2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).
 (3) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.



Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français



Emissions de TVOC à 28 jrs : < 40 µg/m³

Réduction du bruit d'impact : 17 dB



Recyclage

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol⁽³⁾.